

DECLARATION D'UNE ASSOCIATION

=====

Monsieur Le Préfet,

Nous avons l'honneur, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901, de l'article 1er de son décret d'application du 16 août 1901 de procéder à la déclaration de l'association dite AMICALE DES KLEBERIENS dont le siège social est à NIMES chez Mr FRANTZEN Georges, 29 impasse Jacques Baby.

Cette association a pour objet : de réunir les habitants et leur descendance du village de KLEBER en Algérie.

Les personnes chargées de son administration ou de sa direction sont :

Mr FRANTZEN Georges
né à KLEBER
de nationalité FRANCAISE
Jacques Baby à NIMES
exerçant la profession de RETRAITE

le 4 JUIN 1928
Domicilié 29 impasse

Président ;

Mr SELZNER Armand
né à KLEBER
de nationalité FRANCAISE
La roseaie à CAVALAIRE SUR MER 83240
exerçant la profession de CHIRURGIEN DENTISTE

le 13 octobre 1950
Domicilié 280 Bd de

Trésorier ;

Mr MACRON Ghislain
né à KLEBER
de nationalité FRANCAISE
Pasteur à BOURG LES VALENCE 26500
exerçant la profession de EMPLOYE DE BANQUE

Le 26 août 1947
Domicilié 8 rue

Secrétaire.

Ci-joint deux exemplaires, dûment approuvés par nos soins des statuts de l'association.

Nous vous demandons de bien vouloir nous délivrer un récépissé de la présente déclaration.

Veuillez agréer, Monsieur Le Préfet, l'assurance de notre considération distinguée.

Fait à Nimes, le 25 juin 1989

Mr FRANTZEN

Mr SELZNER

Mr MACRON